



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 24 septembre 2019

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Le Directeur

à

Affaire suivie par
frederic.pollet@moselle.gouv.fr
03 87 34 83 50

Ville de Thionville
Rue Georges DITSCH
BP 30352
57125 THIONVILLE CEDEX

Objet : Dossier de déclaration concernant la construction d'une passerelle modes doux surplombant la Moselle
N°Cascade 57-2019-00217

Réf : Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\THIONVILLE\Passerelle mode doux

P.J : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **construction d'une passerelle mode doux surplombant la Moselle**

Ce dossier a été déposé par : la ville de Thionville

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°57-2019-00217** en date du 17 juin 2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,
par intérim



Eva FUMAGALLI